



Fédération québécoise
d'athlétisme



Brandon, Manitoba
9 au 15 août 2017

Championnats Nationaux d'Athlétisme 2017 de la Légion

MODALITÉS DE SÉLECTION ÉQUIPE DU QUÉBEC

Lors des Championnats provinciaux (épreuves individuelles à Sainte-Thérèse; pentathlon à Sherbrooke; heptathlon/décathlon à Ottawa), chaque athlète devra concourir dans les épreuves pour lesquelles il vise une sélection sur l'Équipe du Québec.

L'inscription de l'Équipe du Québec aux Championnats nationaux d'athlétisme de la Légion sera complétée par la FQA au terme des Championnats provinciaux à Sainte-Thérèse les 15-16 juillet 2017.

Les Championnats nationaux de la Légion étant « ouverts », les athlètes qui ne seront pas sélectionnés sur leur équipe provinciale pourront également y participer. Ils devront toutefois prendre leurs propres arrangements – à leurs frais (transport, hébergement, etc.) et s'inscrire par eux-mêmes avant la date limite pour les athlètes du volet ouvert qui est le jeudi 3 août 2017 à 16h00.

Dates importantes

Date	Description
1 ^{er} mai 2017	Début de la période de réalisation des <i>Normes de qualification</i>
10 et 11 juin 2017	Sélection Juvénile en heptathlon/décathlon à Ottawa
17 et 18 juin 2017	Sélection Cadette en pentathlon à Sherbrooke
15 et 16 juillet 2017	Sélection en épreuves individuelles à Sainte-Thérèse
16 juillet 2017	Fin de la période de réalisation des <i>Normes de qualification</i>
8 août 2017	Rassemblement pré-départ à Montréal, et pratique des équipes de relais
9 août 2017	Départ de l'équipe à l'aéroport de Montréal
11 au 13 août 2017	Championnats Nationaux de la Légion à Brandon, MB
15 août 2017	Retour de l'équipe à l'aéroport de Montréal

Admissibilité

- 1) Les athlètes sélectionnés sur l'équipe canadienne des *Commonwealth Youth Games* (CYG) seront automatiquement sélectionnés sur l'Équipe du Québec pour la Légion dans les épreuves où ils auront représenté le Canada aux CYG.
- 2) Lors des Championnats provinciaux de la FQA à l'été 2017, seuls les médaillés en catégories "Juvénile" et "Cadet" seront admissibles à une sélection. Les athlètes surclassés* ne seront pas considérés.

*Exception – Lors des épreuves combinées à Ottawa, le classement juvénile (aux fins de la sélection) tiendra compte du score des athlètes surclassés en vue des Jeux du Canada.
- 3) Les *Normes de qualification* devront être réalisées en sol québécois* du 1^{er} mai au 16 juillet 2017 lors de compétitions reconnues par la FQA dans les classements provinciaux.

*Exception – Les performances réalisées à l'heptathlon et au décathlon lors de la sélection en épreuves combinées à Ottawa seront admissibles.
- 4) À l'exception des épreuves combinées, les performances réalisées sans mesure de vent ou avec vent favorable de plus de 2 m/sec dans les courses de 200m et moins ainsi qu'en sauts horizontaux ne seront pas acceptées.
- 5) L'athlète doit être membre en règle de la FQA dans le secteur compétitif pour l'année 2017 au moment de la réalisation de sa performance qualificative.
- 6) L'athlète doit déclarer, lors des Championnats provinciaux, son intérêt à participer sur l'Équipe du Québec pour la Légion au moyen du formulaire disponible sur place.

Exclusion

- Les 20 membres de l'Équipe du Québec aux Jeux de la francophonie canadienne (10 au 16 juillet) ne seront pas admissibles à une sélection sur l'Équipe du Québec pour la Légion.

Contingent et limitations

- L'Équipe du Québec sera composée de 40 athlètes, soit 20 à 25 juvéniles, et 15 à 20 cadets.
- Un maximum de 2 représentants pourra être inscrit dans chaque épreuve.
- Les athlètes sélectionnés pourront prendre part lors des Championnats nationaux d'athlétisme de la Légion à un maximum de 3 épreuves individuelles en plus des relais.
- Les athlètes inscrits aux épreuves combinées pourront cependant prendre part à une seule épreuve individuelle, et uniquement si celle-ci a lieu durant leur journée libre. Ils pourront toutefois participer aux relais sans restriction.
- En étant sélectionnés à titre de membre de leur équipe provinciale, les athlètes ne pourront s'inscrire à aucune épreuve en tant qu'athlète du volet ouvert de ces championnats.

Déclaration d'intérêt

- Lors des Championnats provinciaux à Sainte-Thérèse (épreuves individuelles), à Sherbrooke (pentathlon Cadet) et à Ottawa (heptathlon/décathlon Juvénile), chaque athlète médaillé ayant réalisé au cours de la saison la norme de qualification dans son épreuve devra compléter les documents requis et les remettre sur place au représentant de la Fédération québécoise d'athlétisme. Les athlètes qui seront sélectionnés recevront par la suite les instructions concernant le paiement des frais et l'envoi du formulaire de consentement parental.

Frais d'équipe

- Les frais d'équipe sont de QUATRE CENT DOLLARS (400\$) par athlète. Le billet d'avion aller-retour, le transport local pendant le séjour au Manitoba, l'hébergement, l'alimentation, le vêtement d'équipe et l'inscription aux épreuves de Championnat sont offerts sans aucuns frais additionnels. Les athlètes seront pris en charge par le personnel d'encadrement de l'équipe à compter de leur arrivée à l'aéroport de Montréal le 9 août et jusqu'au retour le 15 août.

Blessure ou maladie

- La FQA se réserve le droit de retirer de l'équipe un athlète blessé ou malade qui n'est pas en condition pour performer à son meilleur lors des Championnats nationaux d'athlétisme de la Légion.
- Une fois l'athlète sélectionné, et jusqu'aux Championnats nationaux d'athlétisme de la Légion, les parents de l'athlète doivent rapporter immédiatement toute blessure, maladie ou changement dans la situation de l'athlète qui pourrait affecter sa capacité à concourir au plus haut niveau. Un avis de blessure ou maladie doit être envoyé immédiatement à Jacques Chapdelaine (jchapdelaine@athletisme.qc.ca)
- Le défaut de rapporter adéquatement une blessure ou maladie avant l'événement entraînera pour l'athlète son retrait de l'équipe, et les parents seront responsables de tous les coûts associés à l'athlète pour cet événement.

Processus de sélection

La sélection des athlètes se déroulera par tours successifs jusqu'à l'atteinte du contingent de 40 athlètes, et en fonction des limitations énumérées précédemment.

1^{er} tour de sélection :

- Les athlètes sélectionnés sur l'équipe canadienne des *Commonwealth Youth Games* (CYG) seront automatiquement sélectionnés sur l'Équipe du Québec pour la Légion dans les épreuves où ils auront représenté le Canada aux CYG.

Pour les athlètes qui ne seront pas sélectionnés sur l'équipe canadienne des CYG, la participation aux Championnats provinciaux de la FQA à l'été 2017 est obligatoire. Les athlètes devront réaliser la combinaison requise de norme de qualification durant la saison et de rang dans l'épreuve de Championnat provincial de leur catégorie afin d'assurer leur sélection.

Nota bene : En raison de la sélection automatique des athlètes qui auront représenté le Canada aux CYG, il se peut que la limite de 2 représentants dans une épreuve soit déjà atteinte avant l'un des tours de sélection ci-dessous.

2^e tour :

- Les médaillés d'or ou d'argent détenteurs d'une Norme "A" dans la même épreuve.

3^e tour :

- Les double médaillés d'or ou d'argent (i.e. or + or, or + argent ou argent + argent) détenteurs d'une Norme "B" dans les deux épreuves.

4^e tour :

- Dans les épreuves où le médaillé d'or ou d'argent aurait refusé sa sélection, le médaillé de bronze détenteur d'une Norme "A" dans la même épreuve.

5^e tour :

- Les médaillés d'or ou d'argent les plus près de la Norme "A" dans leur épreuve, de même que les médaillés de bronze les plus près de la Norme "A" dans les épreuves où le médaillé d'or ou d'argent aurait refusé sa sélection.

Départage

Le départage entre les derniers candidats sera fait en calculant l'écart en pourcentage entre la performance réalisée et les normes "A" et "B".

En cas d'égalité lors des Championnats provinciaux pour un rang ouvrant droit à une sélection, notamment dans les sauts verticaux, le détenteur de la meilleure performance admissible réalisée durant la saison aura préséance. Si l'égalité persiste, la deuxième meilleure performance admissible de chaque athlète sera prise en considération, puis la troisième, et ainsi de suite jusqu'à ce que l'égalité soit brisée.

Circonstances exceptionnelles

Le comité de sélection se réserve le droit, après approbation du Directeur des programmes d'excellence, de sélectionner un athlète en vertu de circonstances exceptionnelles.

Normes de qualification de l'Équipe du Québec

Cadet féminin	Norme "A"	Norme "B"	Cadet masculin	Norme "A"	Norme "B"
100m	12.48	12.70	100m	11.28	11.62
200m	25.55	26.15	200m	22.87	23.48
300m	40.64	41.51	300m	36.24	37.27
800m	2:13.98	2:18.46	800m	1:59.44	2:03.13
1200m	3:36.48	3:41.65	1200m	3:13.19	3:17.28
2000m	6:29.04	6:39.42	2000m	5:49.19	5:56.33
80m haies	11.86	12.15	100m haies	13.86	14.48
200m haies	27.83	28.64	200m haies	25.53	26.32
1500m steeple	5:03.02	5:09.62	1500m steeple	4:27.61	4:34.22
1500m marche	7:31.93	7:44.10	1500m marche	7:00.00	7:15.00
Hauteur	1.64m	1.58m	Hauteur	1.84m	1.78m
Perche	3.10m	2.95m	Perche	3.60m	3.45m
Longueur	5.31m	5.09m	Longueur	6.25m	5.94m
Triple saut	11.08m	10.75m	Triple saut	12.98m	12.54m
Poids 3kg	12.46m	11.58m	Poids 4kg	14.77m	14.03m
Disque 1kg	35.92m	32.43m	Disque 1kg	48.29m	43.35m
Marteau 3kg	46.59m	42.89m	Marteau 4kg	46.13m	42.46m
Javelot 500g	38.21m	35.81m	Javelot 600g	49.60m	47.28m
Pentathlon	3086	2899	Pentathlon	3058	2880

Juvenile féminin	Norme "A"	Norme "B"	Juvenile masculin	Norme "A"	Norme "B"
100m	12.14	12.42	100m	10.99	11.12
200m	24.79	25.16	200m	22.22	22.53
400m	56.54	58.14	400m	49.41	50.16
800m	2:12.48	2:16.93	800m	1:53.92	1:55.75
1500m	4:34.44	4:42.48	1500m	3:57.51	4:01.34
3000m	10:00.53	10:21.17	3000m	8:37.22	8:48.85
100m haies	14.22	14.62	110m haies	14.64	15.08
400m haies	1:02.72	1:05.07	400m haies	55.80	57.19
2000m steeple	7:08.25	7:17.69	2000m steeple	5:59.65	6:08.05
3000m marche	15:46.84	16:10.67	3000m marche	14:05.64	14:25.01
Hauteur	1.69m	1.63m	Hauteur	1.99m	1.93m
Perche	3.35m	3.20m	Perche	4.15m	4.00m
Longueur	5.62m	5.42m	Longueur	6.79m	6.61m
Triple saut	11.51m	11.22m	Triple saut	13.98m	13.65m
Poids 3kg	13.50m	12.77m	Poids 5kg	15.45m	14.48m
Disque 1kg	38.78m	35.34m	Disque 1.5kg	47.77m	43.24m
Marteau 3kg	51.98m	48.24m	Marteau 5kg	54.12m	48.33m
Javelot 500g	41.23m	38.82m	Javelot 700g	54.07m	52.17m
Heptathlon	4546	4396	Décathlon	6031	5664